

**SYNDICAT MIXTE DU SAGE
AUZANCE ET VERTONNE ET COURS D'EAU COTIERS**

Siège Social : Communauté de Communes du Pays des Achards
CS 90116
85150 La Chapelle-Achard



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2015

Date de la convocation : le 10 février 2015

Ordre du jour :

- Bilan d'activités 2014 et point sur les actions en cours
- Approbation du compte de gestion 2014
- Approbation du compte administratif 2014 et affectation du résultat de fonctionnement
- Indemnité du trésorier pour 2014
- Vote des participations des collectivités pour l'année 2015
- Vote du budget primitif 2015
- Adaptation du syndicat mixte en lien avec l'entretien et la restauration des cours d'eau ?
- Divers

Pour les délégués absents, le dossier de séance est joint à ce compte-rendu.

Liste des présences

Collectivités	Délégués Titulaires	Présence
Communauté de Communes Auzance Vertonne	Alain TAUPIN	Présent
	Noël VERDON	Excusé
	Francis BOSSARD	Présent
Communauté de Communes des Olonnes	Alain BLANCHARD	Présent
	Bernard CODET	Présent
	Catherine BROSSARD	Excusée
Communauté de Communes des Achards	Albert BOUARD	Présent
	Patrice PAGEAUD	Présent
	Joël BRET	Présent
Communauté de Communes Pays Moutierrois	Jacqueline FERRE	Présente
	Michel DAUPHIN	Excusé
	Eric ADRIAN	Excusé
La Roche-sur-Yon Agglomération	Marlène GUILLEMAND	Absente
	Jacques PEROYS	Absent
	Jany GUERET	Absent
Communauté de Communes du pays de Saint-Gilles-Croix- de-Vie	Patrick CHOUQUET	Présent
	Jean HEITZMANN	Excusé
	Jean-Claude VILLETTE	Absent
AVRILLE	Jean-Paul BARON	Excusé
Le BERNARD	Jean-Claude BULOT	Présent
JARD SUR MER	Jean VRIGNON	Présent
LONGEVILLE SUR MER	David JARRY	Absent
POIROUX	Didier POIROUX	Présent
SAINT VINCENT SUR JARD	Henri DITTA	Excusé
SAINT HILAIRE LA FORET	Christian BATY	Présent
TALMONT SAINT HILAIRE	Maxence DE RUGY	Excusé
GROSBREUIL	Isabelle DE ROUX	Suppléant présent : Frédéric CHAILLOU

Membres présents : 13 délégués titulaires et 1 délégué suppléant

⇒ Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Etaient également présents :

- Olivier COQUIO, responsable du syndicat mixte,
- Elodie JOBARD, chargée de mission au syndicat mixte,
- Béatrice DAVIET, comptable du syndicat mixte,
- Marie-Pierre GROSSET, responsable du service environnement de la Roche-sur-Yon agglomération

M. le président ouvre la séance et désigne M. POIROUX secrétaire de séance.

1. Bilan d'activités 2014 et point sur les actions en cours

Le bilan d'activités 2014 a été envoyé aux délégués par voie électronique avec l'invitation. Il n'appelle pas de commentaires. Le rapport sera mis en ligne sur le site Internet du SAGE et servira à la demande de solde des subventions liées au fonctionnement de la structure.

M. COQUIO et Mme JOBARD présentent les dossiers en cours (cf. dossier de séance).

2. Approbation du compte de gestion 2014

3. Approbation du compte administratif 2014 et affectation du résultat de fonctionnement

M. CODET laisse la parole à Mme DAVIET pour présenter le compte de gestion 2014, le compte administratif 2014 et l'affectation des résultats 2014 au budget 2015.

Compte de gestion 2014

Il est identique au compte administratif.

Compte administratif 2014

Il s'établit comme suit :

- **Fonctionnement** : Recettes : 179 881,08 €
Dépenses 134 993,59 €
Excédent de fonctionnement constaté fin 2014 : + 44 887,49 €
- **Investissement** : Recettes : 77 368,44 €
Dépenses : 144 338,94 €
Excédent d'investissement constaté fin 2014 : + 66 970,50 €

M. CODET sort de la salle pour l'approbation du compte de gestion et du compte administratif.

M. BULOT (délégué du Bernard) procède au vote.

Le comité, à l'unanimité des membres présents :

Approuve le compte de gestion 2014.

⇒ *Délibération n° 23.02.2015-001 : Approbation du compte de gestion du receveur*

Le comité, à l'unanimité des membres présents :

Approuve et vote le compte administratif 2014.

Décide :

- d'affecter le résultat de fonctionnement à la section de fonctionnement R002 : 44 887,49 € ;
- de reporter l'excédent d'investissement au compte R001 au budget 2014 pour 32 529,27 €, correspondant au report de l'excédent de 2013 pour 99 499,77 € + le déficit de 2014 pour 66 970,50 €.

⇒ *Délibération n° 23.02.2015-002 : Affectation du résultat de fonctionnement*

4. Indemnité du trésorier

M. CODET propose au comité syndical une indemnité de conseil au taux de 50 % au titre de l'année 2014, et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires, comme indiqué dans le projet de délibération.

Après consultation des membres présents, le comité syndical :

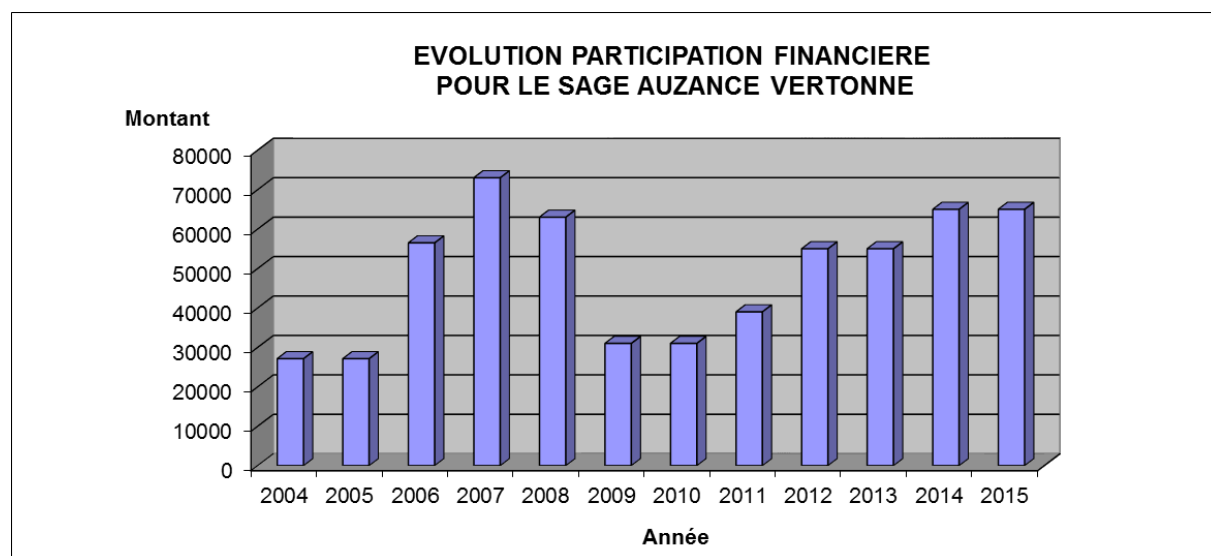
Décide à l'unanimité de valider le projet de délibération concernant l'indemnité du trésorier.

⇒ *Délibération n° 23.02.2015-003 : Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor de la Mothe-Achard au titre de l'année 2014*

5. Vote des participations des collectivités pour l'année 2015

Comme convenu dans le cadre du D.O.B., Monsieur le Président propose de maintenir le montant global des participations à 65 000 €, comme convenu dans le cadre du D.O.B. La répartition des participations est présentée dans [le tableau des participations 2015](#).

Voici pour information l'évolution des participations des collectivités depuis la création du syndicat mixte :



Après consultation des membres présents, le comité syndical :

Vote à l'unanimité les participations des collectivités à hauteur d'un montant global de 65 000 €.

⇒ *Délibération n° 23.02.2015-004 : Vote des participations des collectivités pour l'année 2015*

6. Vote du budget primitif 2015

Mme DAVIET présente le budget primitif 2015. Il s'établit comme suit :

➤ **Fonctionnement** : 214 442,49 €

- Dépenses en diminution
 - Exploitation : baisse de 14.50% (pas de formation Certiphyto prévue en 2015) (2014 : 11 000€)
 - Structures : arrivée prévisionnelle d'un technicien Milieux Aquatiques à compter de 08/15
- Recettes maîtrisées
 - Subventions : aides sur les charges de fonctionnement de personnel à hauteur de 80% provenant essentiellement de l'Agence de l'Eau, soit 70%
 - Participation des collectivités : proposition identique à 2014, soit 65 000 €.

➤ **Investissement** : 219 698,11 €

- Projets, plusieurs études prévues :
 - Enquête publique du SAGE ;
 - Prestation assistance juridique en phase de consultation de d'enquête publique, création d'un observatoire du bassin versant ;
 - Recréation du site internet ;
- Etudes subventionnées de 60% à 80%.
- Autres investissements
 - Acquisition d'une voiture, et d'un ordinateur si arrivée d'un technicien Milieux Aquatiques

Après consultation des membres présents, le comité syndical :

Approuve et vote à l'unanimité le budget primitif 2015.

⇒ *Délibération n° 23.02.2015-005 : Approbation du budget primitif du syndicat mixte du SAGE Auzance Vertonne pour l'exercice 2015*

7. Adaptation du syndicat mixte en lien avec l'entretien et la restauration des cours d'eau ?

M. COQUIO présente le document de travail liée à la réflexion de faire évoluer le syndicat mixte en rappelant tout d'abord le contexte :

- le contexte législatif poussant à l'organisation en matière de milieux aquatiques (la GEMAPI et le nouveau SDAGE),
- les objectifs du projet de SAGE,
- le Contrat territorial Milieux Aquatiques (CTMA) dont l'étude préalable est déjà réalisé.

Un scénario simulé est présenté dans le document, sur la base de certaines hypothèses.

L'évolution potentielle des participations des collectivités membres, dans un contexte budgétaire tendu, est au cœur des discussions. Ces dernières amènent le comité syndical à décider la mise en place d'un groupe de travail afin d'approfondir les implications à la question posée.

Sur proposition du président, le comité syndical a validé la composition du groupe :

- Le président (M. Bernard CODET)
- Les 4 vice-présidents (Mme Isabelle de ROUX, M. Albert BOUARD, M. Alain TAUPIN, M. Patrick CHOUQUET)
- M. Alain BLANCHARD, communauté de communes des Olonnes
- Mme Jacqueline FERRE, communauté de communes du pays moutierois
- M. Christian BATY, Saint-Hilaire-la-Forêt

Le groupe de travail se réunira en mars et aura pour objectif de clarifier le positionnement du syndicat mixte du SAGE et faire une proposition aux collectivités membres.

8. Divers

Les nouveaux logos

Les nouveaux logos sont présentés. Le comité syndical valide les deux maquettes proposées (un pour le syndicat mixte et un pour le SAGE) :



SYNDICAT MIXTE DU SAGE
AUZANCE, VERTONNE
ET COURS D'EAU CÔTIERS



Le code de bonne conduite sur les plantes invasives

Mme JOBARD présente le code de bonne conduite sur les plantes invasives en Pays de la Loire, élaboré par le conseil général, l'Association du Bassin de la Baie de Bourgneuf, le CAUE¹ de la Vendée et la DREAL² des Pays de la Loire afin de réduire les introductions de plantes invasives dans les jardins, étangs, espaces verts ou le long des routes afin de préserver notamment les habitats naturels de ces invasions. Il est expliqué que le syndicat mixte serait engagé, à son échelle, à surtout diffuser l'information sur de bonnes pratiques et promouvoir la non-utilisation des plantes invasives, auprès des particuliers et des collectivités.

Le comité syndical décide de s'engager dans la démarche et autorise le président à signer le code.

M. CODET clôt la réunion en remerciant les délégués présents.

*le président
Bernard CODET*

SYNDICAT MIXTE DU SAGE
AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS
2, rue Michel Breton
ZA Sud-Est - CS 90116
85150 LA CHAPELLE ACHARD
Tél. 02 51 05 88 44

¹ Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement

² Direction Régionale pour l'Environnement, l'Aménagement et le Logement